

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

N° 2025-135

ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION DES CHIENS DANS L'ALLEE DU CHATEAU

LE SAMEDI 21 JUIN 2025 DE 9H00 A 19H00

A L'OCCASION DES MANIFESTATIONS

« COLOR FUN & COURSE D'ORIENTATION »

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, conférant au Maire, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, des pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

Vu l'arrêté n° 97-146 du 21 octobre 1997, relatif à la circulation des chiens dans la Commune de Saint Thibault des Vignes,

Vu la demande présentée le 14 mai 2025, par Monsieur PIGNARD, Responsable du Service des Sports

Considérant que pour permettre le bon déroulement des manifestations «Color Fun & Course d'Orientation», **il convient de prévenir les conséquences graves pouvant résulter de la présence de chiens dans le jardin de ville.**

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les chiens même tenus en laisse, exceptés les chiens de vigiles et de personnes malvoyantes, seront interdits dans l'allée du Château le Samedi 21 Juin 2025, pendant le déroulement des manifestations » Color Fun & Course d'Orientation »

ARTICLE 2 : Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, le SIEMU, le SIETREM, tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Christian PLUMARD

